

Image not found or type unknown



## Ne plus me presenter au travail

Par **pascal31peche**, le **19/12/2009 à 14:48**

Bonjour, j'ai le droit de ne plus me présenter au travail, et travailler en intérim le temps d'être licencié pour faute grave ? Si il m'arrive un accident (travail, trajet...), merci de me répondre !  
Cordialement.